

## **Freudenstadt – Les violences d’une occupation**

Anne-Laure Briatte

### **Freudenstadt, symbole de la brutalité des troupes françaises ?**

À la sortie de l’hiver 1944/45, la guerre est définitivement perdue pour le « Troisième Reich » et les Alliés préparent la conquête militaire de l’Allemagne. En mars 1945, sur le front occidental, l’armée américaine y entre par le Palatinat et progresse vers Spire. Les troupes françaises franchissent le Rhin le 31 mars et avancent ensuite rapidement, prenant Karlsruhe sans combat majeur au début du mois d’avril. Les opérations se poursuivent en Wurtemberg, dans le pays de Bade et en Forêt-Noire, jusqu’à atteindre l’ancienne frontière germano-autrichienne le 29 avril.

Le passage des troupes françaises à Freudenstadt, petite ville thermale de quelque 10 000 âmes située au cœur de la Forêt-Noire, a profondément marqué les esprits. En effet, le 16 avril 1945, le bombardement aérien à basse altitude avec des bombes incendiaires, ainsi que les tirs d’artillerie dirigés pendant des heures sur la ville, provoquent un immense incendie resté longtemps impossible à maîtriser. Le centre-ville est presque entièrement détruit, quelque 1400 familles se retrouvent sans logement. Dans les trois jours suivant la prise de la ville, les troupes imposent une loi brutale. Des personnes sont fusillées arbitrairement, des femmes violées par centaines. Dans la mémoire collective, le comportement des troupes françaises à Freudenstadt illustre leur brutalité.

### **Le témoignage d’une gynécologue**

Le Dr. Renate Lutz-Lebsanft, alors âgée de 27 ans, exerçait depuis deux ans comme interne dans le service de gynécologie-obstétrique de l’hôpital de Freudenstadt lorsque les troupes françaises sont arrivées. Dans une interview donnée en 1993, elle se rappelle que, dès la première nuit, des femmes se sont rendues à l’hôpital après avoir été violées. Puis, selon elle, une centaine de femmes se sont présentées chaque jour à l’hôpital – environ 600 au total –, auxquelles il faut ajouter celles qui ont renoncé à toute prise en charge médicale, notamment parce qu’elles avaient honte.

Une fois arrivées à l’hôpital, les femmes recevaient un lavement, qui visait à prévenir les infections sexuellement transmissibles, comme la syphilis. Les femmes avaient pour consigne de revenir en consultation six semaines plus tard, le délai nécessaire pour constater si une infection avait eu lieu. Toutes ne se présentaient pas au rendez-vous, mais celles qui s’y rendaient et qui constataient qu’elles étaient tombées enceintes suite au viol qu’elles avaient subi, trouvaient du soutien auprès de l’équipe du service. Le Dr. Lutz-Lebsanft a en effet avorté les femmes qui ne souhaitent pas garder l’enfant, toujours assistée par deux sages-femmes qui veillaient au bon déroulement de la manipulation. Elle est formelle : il ne s’est trouvé personne à l’époque dans son service qui aurait contesté cette pratique d’avortement.

Le corps médical faisait alors face à un flou juridique, ne sachant pas quel droit s’appliquait ou allait s’appliquer à leur rencontre. Mais, pour le Dr. Lutz-Lebsanft, la question ne se posait pas, il fallait venir en aide à ces femmes en détresse. Si l’Église catholique interdisait l’avortement en toutes circonstances, l’Église protestante, majoritaire à Freudenstadt, se montrait plus compréhensive et autorisait dans certains cas les avortements.

### **Enfants de l’ennemi**

Une fois l’occupation alliée établie, les avortements étaient soumis à autorisation des autorités militaires. En zone française d’occupation, les délais de traitement des demandes étaient tels que, lorsque l’autorisation était enfin donnée, les médecins refusaient alors souvent de pratiquer l’avortement en raison du stade trop avancé de la grossesse.

Désespérées, certaines femmes ont eu recours à des avortements illégaux, encourant des risques considérables sur le plan juridique et sanitaire, d'autres se sont donné la mort.

Un certain nombre des bébés issus de ces viols ont été abandonnés par leur mère et proposés à l'adoption en France, qui était demandeuse. Nombreux sont ceux qui ont grandi auprès de leur mère, sentant plus ou moins diffusément qu'ils n'étaient pas un membre de la famille comme les autres. Les enfants issus d'un viol commis par un membre des forces d'occupation étaient la mémoire vivante de l'expérience de violence qu'avait subie leur mère. Aux yeux de leur famille, de la paroisse ou du village, de la communauté toute entière, ils étaient des « enfants de l'ennemi » et subissaient diverses formes d'exclusion. Cela valait plus encore pour les enfants nés de soldats dits colonisés des troupes françaises, dont la couleur de la peau ou les traits du visage trahissaient l'origine. Aujourd'hui, des associations franco-allemandes aident ces « enfants de l'occupation » à retrouver la trace de leurs parents et apportent un soutien très précieux à ces hommes et femmes à la recherche de leurs origines.

### **Pour aller plus loin**

Miot, Claire, *La première armée française. De la Provence à l'Allemagne, 1944-1945*, Paris, 2021.

Serger, Bernd, Böttcher, Karin-Anne, Ueberschär, Gerd R. (dir.), *Südbaden unter Hakenkreuz und Trikolore: Zeitzeugen berichten über das Kriegsende und die französische Besetzung 1945*, Fribourg/Br., 2006.

Stelzl-Marx, Barbara, Satjukow, Silke (dir.), *Besatzungskinder: Die Nachkommen alliierter Soldaten in Österreich und Deutschland*, Vienne, 2015.